

Le retour à l'emploi et l'expérience vécue du chômage

Par Patrick Boulte et Jacques Rigaudiat

(*Esprit*, mai 2009)

1. RETROUVER UN EMPLOI : AU-DELA DES INCITATIONS, UNE DEMANDE SOCIALE

L'association Solidarités nouvelles face au chômage pratique, depuis 1985, l'accompagnement personnalisé de demandeurs d'emploi par des binômes d'accompagnateurs bénévoles. Elle a été très intéressée par le dossier « Travail et protection sociale : un droit malmené », paru dans la livraison de janvier 2009 de la revue *Esprit*, mais n'a pu manquer d'être frappée par ce qu'il révélait d'une certaine sous-évaluation de ce que représente le chômage pour ceux qui ont à le vivre et qui fait que son éradication occupe toujours, au moins chez les théoriciens, une place seconde par rapport au souci premier, au demeurant légitime, de ne pas mettre en cause nos critères de qualité de l'emploi. Ce fut, en tout cas, de cette façon, que nous avons interprété la position de Jean-Claude Barbier, mettant sur le même plan les diverses voies d'insertion pour les allocataires du RMI et ne voyant, dans la préférence pour l'emploi, qu'un aspect de la « théorie économique dominante », ou celle de Jacques Rigaudiat s'appuyant sur Beveridge pour dire que le « chômage est un problème économique plutôt que moral » ou affirmant : « Mieux vaut être chômeur que travailleur pauvre (1). »

La demande d'intégration par l'emploi

Les personnes qui s'adressent à notre association ne le font pas sur injonction ou en fonction d'une « théorie économique dominante ». Elles ont un désir d'emploi. Même s'il peut arriver, dans de rares cas, qu'elles expriment, sous cette forme socialement reconnue, un besoin de combler un déséquilibre de vie dont la cause peut être ailleurs que dans le manque d'emploi. Leur désir d'emploi est enraciné dans l'épreuve de ne pas en avoir et de devoir en chercher un. Après des décennies de chômage massif, nous devrions, depuis longtemps, connaître cette réalité et l'ampleur des sacrifices que, dans la majorité des cas, les personnes consentent ou sont prêtes à consentir pour avoir une activité professionnelle. Faut-il rappeler la réalité du besoin de revenus au-delà de ce que procure l'assistance, celle du besoin d'espérance dans sa capacité à s'en sortir, du besoin de reconnaissance sociale, à commencer par celle de son entourage familial ou celle de ses propres enfants, et, au-delà, le besoin d'échapper à la stigmatisation qui affecte les assistés, le besoin de rôle social, enfin, comme moyen de ne pas avoir à se poser quotidiennement la question du sens de sa propre existence ? Faut-il que ces raisons, qui ne se résument pas à la seule raison économique, soient fortes, pour que tant de personnes s'engagent dans la course d'obstacles qui les conduira, par étapes successives, vers un emploi digne de ce nom pour les mieux lotis, parfois seulement vers le sous-emploi ?

Elles ne le font pas toutes avec les mêmes atouts. À côté de personnes qui ont les caractéristiques requises pour se présenter sans délai sur le marché du travail, mais qui peuvent se trouver directement confrontées à la pénurie d'emploi, aux réticences françaises au déclassement, au changement de métier ou à la mobilité professionnelle, diverses situations peuvent se présenter.

Certaines personnes intrinsèquement fragiles ou fragilisées par de précédentes expériences

professionnelles, dont les compétences, à défaut, parfois, des comportements, sont en phase avec le marché de l'emploi, ne peuvent toutefois pas assumer seules les aléas et le stress de la recherche d'emploi, ou ont besoin d'un emploi transitionnel. Pour ces personnes, la confiance en elles-mêmes et en leur propre valeur passe par le retour à l'emploi.

D'autres personnes se trouvent sans réseau et en déficit de connaissances institutionnelles, mais ont beaucoup d'énergie et de combativité. C'est souvent le cas de personnes d'immigration récente qui ont du mal à faire reconnaître les compétences acquises dans leur milieu d'origine et à faire respecter, par le service public de l'emploi, leur choix d'orientation professionnelle, même si elles sont prêtes à accepter un déclassement. Pour ces personnes, l'intégration dans leur société d'adoption passe par l'emploi.

Nous observons également des personnes qui ont un handicap, passager ou durable, qu'il leur faut d'abord reconnaître et faire reconnaître, en espérant qu'il ne les empêchera pas d'exercer, au moins à temps partiel, une activité professionnelle dans leur champ de compétences. Pour ces personnes, c'est l'exercice d'une activité professionnelle qui fait qu'elles ne se sentent pas réduites à leur handicap.

Il y a le cas des personnes, même jeunes, mal orientées ou mal formées en formation initiale, qui ont un problème de reconversion ou d'acquisition de compétences utilisables. Elles sont confrontées aux difficultés ordinaires des demandeurs d'emploi pour accéder à la formation. Pour ces personnes, l'enjeu est de surmonter le handicap d'un démarrage chaotique et de sentir qu'elles peuvent dépasser ce stade.

Enfin, on répertorie des personnes socialement, professionnellement, psychologiquement, très démunies, pour lesquelles, au moins dans un premier temps, seul est envisageable l'emploi par une structure de l'économie sociale. L'emploi ordinaire sera, pour ces personnes, le signe de leur capacité à avoir une vie normale.

Un marché peu favorable aux entrants

À côté de ce qui tient aux caractéristiques personnelles du demandeur d'emploi, caractéristiques mises à nu par son état de chômeur, il y a la situation objective du marché du travail et ses pratiques discriminantes. Nous sommes dans un pays où existe une segmentation entre le marché des emplois précaires, y compris chez les employeurs publics, et celui des emplois stables, à statut ou non. Cette segmentation se traduit par le fait que nous sommes dans les premiers rangs européens selon le critère de la durée moyenne dans l'emploi (plus de onze ans), alors que, d'un autre côté, 70 % des sorties du chômage se font en emplois à durée déterminée. Nous manquons d'ailleurs d'informations statistiques sur les durées effectives de ces derniers.

Cette réalité apparaît peu dans le dialogue social qui ne traite pas de la protection sociale attachée aux contrats courts, comme il ne traite que très insuffisamment de l'accès des demandeurs d'emploi à la formation et à la sécurisation des parcours professionnels, en dépit d'une première prise de conscience, manifestée en janvier 2008 dans l'accord interprofessionnel sur la modernisation du marché du travail. La découverte, récente, de la pauvreté au travail, qui s'explique, en grande partie, par le sous-emploi (contrats à durée déterminée courts, contrats intermittents, travail à temps partiel subi) des personnes qui souhaiteraient travailler davantage, n'a pas déclenché immédiatement une mise en débat de ces formes de contractualisation, mais une revendication globale de revenus (SMIC, prime

pour l'emploi) qui avait le mérite de concerner l'ensemble des salariés. Depuis, est intervenue la mise en chantier du revenu de solidarité active, qui contribue à améliorer, même si c'est à la marge, la situation des personnes en sous-emploi, en attendant qu'elle soit davantage prise en compte dans le dialogue social.

Il reste donc encore du chemin à parcourir dans notre pays, dont on a pu dire qu'il avait manifesté sa préférence pour le chômage, pour relativiser la théorie sociale dominante, mieux prendre la mesure de ce que signifie l'exclusion et ne pas la réduire à sa seule dimension économique.

Patrick Boulte
et l'association Solidarités nouvelles face au chômage

2. LES PROTECTIONS DU TRAVAIL N'OPPOSENT PAS LES SALARIÉS AUX CHOMEURS Au moment même où j'écrivais ces lignes que critique Patrick Boulte, il m'était évident que mon propos ne pouvait que susciter des réactions chez nombre de lecteurs d'*Esprit*. En mettant fermement en cause les principes qui gouvernent le RSA, en prenant à mon compte l'affirmation abrupte selon laquelle « Mieux vaut être chômeur que travailleur pauvre », il était difficile qu'il en aille autrement. Je remercie les responsables de la revue de m'offrir l'opportunité de donner ma réponse aux objections portées par P. Boulte au nom de l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) et ainsi l'occasion de préciser quelque peu ma pensée (2), qu'il s'agit ici pour moi de réaffirmer et non de nuancer.

Décrypter les promesses du RSA

Pour l'essentiel de ce qui me concerne, cette critique vise donc ce qui serait « une certaine sous-évaluation de ce que représente le chômage pour ceux qui ont à le vivre et qui fait que son éradication occupe toujours, au moins chez les théoriciens, une place seconde par rapport au souci, au demeurant légitime, de ne pas mettre en cause nos critères de qualité de l'emploi ».

Dans cette mise en exergue des « théoriciens », ainsi clairement opposés aux gens de terrain, il y aurait déjà matière à débattre, mais passons... et, comme de terrain il est supposé s'agir, demandons-nous donc d'abord quels avantages concrets le RSA, puisque tel était mon sujet, pourra bien apporter à une association telle que SNC. Ma réponse est simple : au mieux, rien. Rien en effet, puisque, pour ceux qui n'ont aucune ressource tirée d'une activité, le barème du RSA est identique à celui du RMI (ou de l'API) et alors que – là est le point essentiel – aucun moyen supplémentaire n'est dégagé pour soutenir et accompagner l'insertion. Tous ceux « en désir d'emploi » qui s'adressent à SNC, n'y trouveront strictement aucun avantage nouveau.

Il reste, par contre, que pour ceux-là, le droit à l'allocation sera désormais subordonné au strict respect d'obligations et non plus comme dans le RMI à de simples devoirs. Dès lors qu'un faux pas sera commis et que les « obligations » ne seront plus remplies, juridiquement parlant, la suppression sera de plein droit et le maintien une exception que les travailleurs sociaux référents devront justifier. Je conviens volontiers qu'au-delà de ce principe posé par la loi, la pratique sera vraisemblablement (et heureusement) moins rigoureuse. Il n'en demeure pas moins que la suppression de ce minimum social est ainsi désormais considérée comme normale et laissée à la discrétion des présidents des conseils généraux. Celui-ci n'est plus un droit mais une libéralité. C'est cette nouveauté-là, ce renversement de la charge de la preuve, que j'ai dénoncée comme une régression. De cela, P. Boulte ne dit mot.

Ce dont il se réjouit en revanche, avec, il est vrai, une modération certaine, c'est que « la mise en chantier du RSA contribue à améliorer, même si c'est à la marge, la situation des personnes en sous-emploi... ». Traduisons : l'intéressement permanent qu'introduit le RSA est supposé apporter des ressources supplémentaires aux travailleurs pauvres ; c'est effectivement ce que ne cesse de marteler le Haut Commissaire aux solidarités actives et, à sa suite, les médias. Je me suis efforcé de montrer que la réalité sera en fait quelque peu plus compliquée ; j'attends toujours que l'on me contredise sur ce point. Je le redis donc : comparé au RMI (ou à l'API), en aucun cas le RSA n'apportera à quiconque un mieux financier la première année suivant la reprise d'un emploi ; au-delà de cette première année, certains y gagneront et beaucoup y perdront.

Ce qui est clair, et de cela je n'ai fait nul mystère, c'est que les personnes les plus éloignées de l'emploi devraient y être *in fine* globalement gagnantes, dès lors du moins qu'elles parviendront à se maintenir plus de douze mois dans un même emploi. Mais il faut s'interroger sur l'intérêt réel d'un tel cas de figure pour ceux que touche l'action de SNC, alors que son dernier bulletin annuel (3) indique que sur les 927 personnes qu'elle suivait et dont l'accompagnement s'est achevé entre juin 2007 et juin 2008, la moitié avait pu retrouver un emploi et que, après un premier « emploi de développement », dans cet intervalle de temps, 39 % d'entre eux se retrouvaient déjà de nouveau au chômage. Cela suffit à souligner, s'il en était encore besoin, la difficulté qu'ont ceux qui sont éloignés de l'emploi à retrouver une insertion durable. Cela, en dépit de l'effort pourtant très soutenu de l'association : dans l'ensemble, son accompagnement est de l'ordre de 10 à 15 mois et mobilise un bénévole pour 3,8 « accompagnés ». Bref, l'intérêt financier pour eux sera réel, mais limité à ceux, très peu nombreux, qui parviendront à se réinsérer durablement.

Quelle stratégie contre la précarité ?

J'en viens maintenant aux autres critiques ; elles me paraissent relever, pour une part, d'un malentendu et, pour le reste, d'un vrai désaccord.

Malentendu sur le sens de ma formule : « Le chômage n'est pas un problème moral mais économique. » Par ces mots, il n'était pas question pour moi d'ignorer la réalité de la détresse de ceux dont P. Boulte nous dit très justement combien ils sont en « désir d'emploi », mais, tout au contraire, de dénoncer le sens d'une interprétation et d'une politique, qui voudraient attribuer à une faiblesse morale des personnes la cause première de leur exclusion.

Cette interprétation vise à s'imposer dans les têtes. Pour reprendre les mots utilisés par le président de la République dans son discours de Saint-Quentin : « Effort, mérite, excellence, voilà ce que nous voulons valoriser... » ; relâchement, faiblesse et médiocrité, leurs antonymes, sont dès lors ce qui désigne de manière subliminale la situation des exclus et, plus largement, de tous ceux qui peinent dans la vie. Cette interprétation veut désormais aussi s'incarner dans les institutions ; après bien d'autres, le RSA est une pièce de plus dans cette mise en place. À cela, il faut bien sûr opposer ce « désir d'emploi », qui manifeste combien, en dépit de leur volonté, les sans-emploi se heurtent d'abord à « la situation objective du marché du travail ».

Encore faut-il aller au bout de ce raisonnement, ce qu'à mes yeux, ne fait pas mon contradictoire ; là se trouve notre désaccord et il est profond. Dans la situation de chômage de masse que nous connaissons depuis trente ans, la concurrence entre salariés pour trouver un

emploi entraîne la dégradation des conditions d'emploi. C'est ce que nous constatons, en France comme ailleurs : dégradation du partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés, explosion des formes d'emploi précaire et du sous-emploi.

Comment alors peut-on un seul instant envisager, comme P. Boulte le fait, que la banalisation du précarité soit à cela un remède et qu'il faille ainsi regretter que nous soyons « dans un pays où existe une segmentation entre le marché des emplois précaires [...] et celui des emplois stables » ? J'entends bien qu'il le fait pour ce qu'il pense être un bon motif : une moins difficile réinsertion des exclus. Mais cela ne se peut qu'au prix de l'acceptation d'une détérioration générale, qui touchera tous les salariés ; tous, y compris ceux qui viennent demander un soutien à SNC. En cela, cette solution est un pur mirage. Dans cette dégradation d'ensemble, concurrence entre salariés aidant, ils seront toujours à la même place dans la file d'attente : toujours aussi loin d'un emploi toujours aussi problématique, mais, de surcroît, de plus en plus dégradé. J'ai, ailleurs (4), montré combien ce mirage était contredit par la réalité : en Europe (celle des 15), il y a désormais un lien négatif entre pauvreté (avant redistribution) et chômage ; la première est d'autant plus élevée que le second est bas. Le chômage est d'autant plus faible que la précarité est généralisée. Le statut de chômeur est bien une protection contre la précarité et la pauvreté dans l'emploi. Voilà pourquoi, prendre la mesure « de ce que signifie l'exclusion et ne pas la réduire à sa seule dimension économique », c'est lutter contre la dégradation de l'emploi, refuser de se résigner et d'accepter sans broncher le déclassement. C'est ce que s'efforcent de faire les chômeurs et les précaires lorsqu'à travers leur action, associative ou syndicale, ils s'organisent collectivement.

Jacques Rigaudiat

1. Voir Jacques Rigaudiat, « Le revenu social d'activité, une réforme en faux-semblants », *Esprit*, janvier 2009.

2. Que j'ai d'ailleurs eu depuis lors l'occasion de prolonger dans un article, « RSA, en avant vers le passé », paru dans le numéro de mars 2009 de la revue *Droit social*.

3. D'après *Bulletin SNC*, no 26, juin 2008, p. 17.

4. Dans mon livre, *le Nouvel ordre prolétaire*, Paris, Autrement, 2007.